

**Compte-rendu de la réunion du 29/06/2017 à 19h45**  
**Salle polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre**

**Étaient présents :**

CHANTAL ANTOINE, BERNADETTE BEAUVAIS, YOLAND BELLANGER, MARY BICHBICH, JOSIANE CALDERONI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, NICOLLE CONAN, FRANÇOIS COSSUT, CHRISTINE DA SILVA, JEAN-LUC DECHAMP, DOMINIQUE DUCHESNE, PIERRE EELBODE, GERARD FOSSE, CATHERINE GARNIER, BRUNO GAUTIER, MARIA-CHRISTINE GOOSSENS, ISABELLE KRAUSCH, SEBASTIEN LASCOURREGES, THIERRY LE BRAS, JEAN-DENIS LIMOSIN, PASCAL MEHEUT, JEAN-LUC NOVAK, YVES PARIGI, ROBERT PICAUD, DANIEL SEVILLANO, FRANCINE THIERY et DOMINIQUE ZAZZERA.

**Absents et ayant donné pouvoir :**

ANNIE CHASTAGNOL à GERARD FOSSE, GILLES DUROUCHOUX à PASCAL MEHEUT, VICTOR ETIENNE à MARIA-CHRISTINE GOOSSENS, ACHILLE HOURDE à SEBASTIEN LASCOURREGES, PHILIPPE MIMMAS à BERNADETTE BEAUVAIS, DANIEL NICOLAS à DOMINIQUE DUCHESNE et MARIE-CLAUDE ROBERT à FRANCIS CHESNÉ.

**Absents :**

CHRISTIAN BIENVENU, FRANCIS ELU, JEROME GARNIER, MICHELE GLOAGUEN, BERNARD LAQUAY, JEAN-CHRISTOPHE PIEQUET, ARNAUD ROUSSEAU, CELINE VAN BEEK, JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS et DENIS WALLE.

**Assistaient à la réunion :**

A. BOURGEOIS, P. COURTIER, C. KUNDOLFF et A. LAFFORGUE, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Mme BULLOT, Conseillère départementale du Canton de La Ferté-sous-Jouarre.

M. SARAZIN, suppléant de Mme ANTOINE.

Il est procédé à l'appel. 28 conseillers étant présents, le quorum est atteint.

M. EELBODE remercie les conseillers pour leur présence. Il excuse Mme GLOAGUEN, M. ROUSSEAU et tous les élus qui ont adressé un pouvoir ainsi que Mme TAMIC, Receveur de la Collectivité.

M. EELBODE propose d'élire M. LE BRAS comme secrétaire de séance.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

Après lecture du compte-rendu de la réunion de Conseil communautaire du 19 mai 2017 par P. COURTIER, M. EELBODE indique qu'il a reçu une remarque de M. DUROUCHOUX précisant que la Société d'Agriculture de Meaux a été créée en 1761 et non en 1661. En l'absence d'autres remarques sur le compte-rendu, il invite le Conseil à l'adopter.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

M. EELBODE propose aux délégués de prendre connaissance du tableau des actes qu'il a signés depuis la

précédente séance en le faisant circuler dans les rangs. Ce tableau est reporté ci-dessous.

OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
<b>CONTRAT DE CESSION</b> SPECTACLE DES 15 ET 16 DECEMBRE 2017	ASSOCIATION LES BECS VERSEURS	1 668,10 €	22/05/17
<b>CONTRAT DE CESSION</b> SPECTACLE DU 29 SEPTEMBRE 2017	SOCIETE SCENE ET PUBLIC	4 360,26 €	22/05/17
<b>COMMANDE</b> DESIGNATION PAR L'ARS D'UN HYDROGEOLOGUE AGREE – INSTAURATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE DE VARINFROY	PHILIPPE GOMBERT	1 606,60 €	23/05/17
<b>MARCHE</b> PRESTATION DE DIVISIONS PARCELLAIRES SUR LA COMMUNE D'OCQUERRE – ZAC DE GRAND CHAMP	SCP RODOLPHE CHOLLET	1 650,00 €	29/05/17
<b>MARCHE SUBSEQUENT</b> LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – MANIFESTATION "A L'ASSO #3" DES 24 ET 25 JUIN 2017	MDS AUDIO	1 076,70 €	31/05/17
<b>BON DE COMMANDE SUR MARCHE</b> FOURNITURE LIVRAISON ET REPRISE DE BACS POUR LA COLLECTE DES DECHETS	PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS	3 449,75 €	31/05/2017
<b>COMMANDE</b> PRESTATION DE TRANSPORT D'ENFANTS DANS LE CADRE DES ACTIVITES SPORTIVES PENDANT LES VACANCES D'ETE	VIABUS	1 722,73 €	31/05/17
<b>COMMANDE</b> ACTIVITE ACCROBRANCHE DANS LE CADRE DES ACTIVITES SPORTIVES PENDANT LES VACANCES D'ETE	GRIMPO BLANCHARD	1 022,73 €	31/05/17
<b>COMMANDE</b> REPLACEMENT DE 5 PROJECTEURS SUBAQUATIQUES A LA PISCINE COMMUNAUTAIRE	ELEC 77	1 381,50 €	31/05/17
<b>COMMANDE</b> ACHAT DE PIECES DETACHEES ET MATERIEL DE PLOMBERIE	CHADAPAUX	2 835,54 €	31/05/17
<b>BON DE COMMANDE SUR ACCORD-CADRE</b> DISTRIBUTION NON ADRESSEE DE SUPPORTS DE COMMUNICATION	GROUPEMENT LA POSTE/MEDIAPOST	1 325,73 €	07/06/17
<b>COMMANDE</b> ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN SPECIFIQUE – PISCINE COMMUNAUTAIRE	LONZA	1 639,10 €	07/06/17
<b>COMMANDE</b> REPLACEMENT DE LA SONDE DE MESURE DE CHLORE – PISCINE COMMUNAUTAIRE	VEOLIA EAU	1 225,01 €	07/06/17
<b>BON DE COMMANDE SUR MARCHE</b> FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS BIODEGRADABLES POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERTS	TAPIERO	4 406,40 €	12/06/17
<b>COMMANDE</b> REPARATION DU PORTAIL DE L'HOTEL D'ENTREPRISES	OTIS	1 595,36 €	12/06/17
<b>COMMANDE</b> REPLACEMENT DE LA SOLUTION DE MESSAGERIE ET RETABLISSEMENT DU LIEN VPN ENTRE LE SIEGE ET LE BATIMENT PYRAMIDE	REFLEX IT	9 123,50 €	16/06/17
<b>COMMANDE</b> REPLACEMENT D'UN CANDELABRE SUR LA ZAC DE GRAND CHAMP	CITEOS	1 841,00 €	21/06/17
<b>COMMANDE</b> REVISION ANNUELLE DU PARC DE VEHICULES RENAULT	AS PASSION AUTO	2 295,00 €	26/06/17
<b>COMMANDE</b> ACHAT, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UNE CAISSE ENREGISTREUSE POUR LA PISCINE COMMUNAUTAIRE ET LOCATION D'UN TPE	CRISALID	6 014,50 €	28/06/17

19 actes d'un montant inférieur à 1 000,00 € H.T. chacun ont été signés, depuis le 20 mai 2017, pour un montant total de 8 217,56 € H.T..

M. EELBODE indique ensuite qu'il y a eu une erreur dans l'ordre du jour de cette réunion. A la place de « Convention pluriannuelle 2015/2017 avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du Nord-Est 77 et le Département Mission Locale : autorisation donnée au Président de signer l'avenant 2 à la convention », il convient de lire « Convention USPO / Département de Seine-et-Marne / Communauté de communes du Pays de l'Ourcq concernant l'école Multi-sport pour l'année 2016-2017 », point indiqué dans la note de

synthèse sur les points inscrits à l'ordre du jour.

## **FINANCES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **Comptes de gestion 2016**

M. GAUTIER invite le Conseil à procéder à l'approbation des Comptes de Gestion 2016 établis par Madame le Receveur de la collectivité, en confirmant que les écritures de l'ordonnateur sont en parfaite conformité avec ses Comptes de Gestion.

Il invite alors A. BOURGEOIS à présenter rapidement les réalisations budgétaires 2016 ainsi que les grandes tendances en matière de dépenses et de recettes, notamment compte tenu du passage en Fiscalité Professionnelle Unique.

M. GAUTIER souligne la maîtrise des dépenses sur l'année 2016, en dépit des diminutions de recettes.

Il remercie A. BOURGEOIS pour cette synthèse.

M. EELBODE invite alors le Conseil à approuver les Comptes de gestion.

### **Budget général : approbation**

**Section de Fonctionnement : Déficit de 286.978,36 €**

avec un total en dépenses de 9.869.287,84 € et un un total en recettes de 9.582.309,48 €

**Section d'Investissement : Excédent de 536.131,83 €**

avec un total en dépenses de 332.644,46 € et un total en recettes de 868.776,29 €

**Résultat global de clôture : Excédent de 5.539.015,59 €**

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.*

### **Budget annexe Hôtels d'entreprises : approbation**

**Section de Fonctionnement : Déficit de 1.095,63 €**

avec un total en dépenses de 162.005,53 € et un total en recettes de 160.909,90 €

**Section d'Investissement : Déficit de 292.826,95 €**

avec un total en dépenses de 1.461.930,91 € et un total en recettes de 1.169.103,96 €

**Résultat global de clôture : Excédent de 911.433,37 €**

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.*

### **Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp : approbation**

**Section de Fonctionnement : Déficit de 9.416,44 €**

avec un total en dépenses de 9.539,74 € et un total en recettes de 123,30 €

**Section d'Investissement : Excédent de 3.046,64 €**

avec un total en dépenses de 0,00 € et un total en recettes de 3.046,64 €

**Résultat global de clôture : Excédent de 40.078,56 €**

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.*

#### **Budget annexe S.P.A.N.C. : approbation**

**Section d'Exploitation : Déficit de 250,85 €**

avec un total en dépenses de 1.600,05 € et un total en recettes de 1.349,20 €

**Section d'Investissement : /**

**Résultat global de clôture : Excédent de 11.565,26 €**

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.*

#### **Budget annexe Eau potable et Assainissement Collectif : approbation**

**Section d'Exploitation : Excédent de 724.521,99 €**

avec un total en dépenses de 813.999,56 € et un total en recettes de 1.538.521,55 €

**Section d'Investissement : Excédent de 895.278,32 €**

avec un total en dépenses de 2.043.785,95 € et un total en recettes de 2.939.064,27 €

**Résultat global de clôture : Excédent de 6.298.846,49 €**

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.*

#### **Comptes Administratifs 2016**

M. EELBODE, Président de la Communauté de communes, propose à M. PARIGI la présidence de la séance et quitte la séance, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

M. PARIGI invite le Conseil à procéder à l'approbation des Comptes Administratifs 2016, conformes aux Comptes de gestion de Madame le Receveur, qui viennent d'être approuvés.

#### **Budget général : approbation**

**Section de Fonctionnement : Déficit de 286.978,36 €**

avec un total en dépenses de 9.869.287,84 € et un un total en recettes de 9.582.309,48 €

**Section d'Investissement : Excédent de 536.131,83 €**

avec un total en dépenses de 332.644,46 € et un total en recettes de 868.776,29 €

**Résultat global de clôture : Excédent de 5.539.015,59 €**

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.*

### **Budget annexe Hôtels d'entreprises : approbation**

**Section de Fonctionnement : Déficit de 1.095,63 €**

avec un total en dépenses de 162.005,53 € et un total en recettes de 160.909,90 €

**Section d'Investissement : Déficit de 292.826,95 €**

avec un total en dépenses de 1.461.930,91 € et un total en recettes de 1.169.103,96 €

**Résultat global de clôture : Excédent de 911.433,37 €**

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.*

### **Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp : approbation**

**Section de Fonctionnement : Déficit de 9.416,44 €**

avec un total en dépenses de 9.539,74 € et un total en recettes de 123,30 €

**Section d'Investissement : Excédent de 3.046,64 €**

avec un total en dépenses de 0,00 € et un total en recettes de 3.046,64 €

**Résultat global de clôture : Excédent de 40.078,56 €**

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.*

### **Budget annexe S.P.A.N.C. : approbation**

**Section d'Exploitation : Déficit de 250,85 €**

avec un total en dépenses de 1.600,05 € et un total en recettes de 1.349,20 €

**Section d'Investissement : /**

**Résultat global de clôture : Excédent de 11.565,26 €**

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.*

### **Budget annexe Eau potable et Assainissement Collectif : approbation**

**Section d'Exploitation : Excédent de 724.521,99 €**

avec un total en dépenses de 813.999,56 € et un total en recettes de 1.538.521,55 €

**Section d'Investissement : Excédent de 895.278,32 €**

avec un total en dépenses de 2.043.785,95 € et un total en recettes de 2.939.064,27 €

**Résultat global de clôture : Excédent de 6.298.846,49 €**

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.*

M. EELBODE rejoint l'Assemblée et reprend la présidence de séance.

## **Affectation des résultats 2016 :**

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur les affectations de résultats suivantes pour les cinq budgets, remarquant que les montants proposés sont strictement identiques à ceux adoptés lors des reprises anticipées des résultats lors du vote des budgets 2017 :

### **Budget général : approbation**

#### **I) Pour mémoire :**

Résultat de clôture de fonctionnement 2015	6 040 699,11
Résultat de clôture d'investissement 2015	-411 836,99
Solde des restes à réaliser	73 563,95
<i>Affectation 2015</i>	
1068 Virement à la section d'investissement	339 000,00
Report à nouveau en fonctionnement	5 701 699,11

#### **II) Exercice 2016 :**

##### **a) Fonctionnement**

Résultat antérieur reporté	5 701 699,11
Solde d'exécution 2016	-286 978,36
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2016</b>	<b>5 414 720,75</b>

##### **b) Investissement**

Résultat antérieur reporté	-411 836,99
Solde d'exécution 2016	536 131,83
<b>Résultat de clôture d'investissement 2016</b>	<b>124 294,84</b>

#### **III) Restes à réaliser 2016 :**

Dépenses	243 379,30
Recettes	244 293,00
<b>Solde des restes à réaliser 2016</b>	<b>913,70</b>
Capacité de financement en investissement	125 208,54

#### **IV) Proposition d'inscription au Budget 2017 :**

001 Résultat antérieur reporté en investissement	124 294,84
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	5 414 720,75
<i>Résultat de fonctionnement affecté</i>	<i>5 414 720,75</i>

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

## Budget annexe Hôtels d'entreprises : approbation

### **I) Pour mémoire :**

Résultat de clôture de fonctionnement 2015	301 093,65
Résultat de clôture d'investissement 2015	904 262,30
Solde des restes à réaliser en investissement	-405 571,10
<i>Affectation 2015</i>	
1068 virement à la section d'investissement	0,00
Report à nouveau en fonctionnement	301 093,65

### **II) Exercice 2016 :**

#### **a) Fonctionnement**

Résultat antérieur reporté	301 093,65
Solde d'exécution 2016	-1 095,63
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2016</b>	<b>299 998,02</b>

#### **b) Investissement**

Résultat antérieur reporté	904 262,30
Solde d'exécution 2016	-292 826,95
<b>Résultat de clôture d'investissement 2016</b>	<b>611 435,35</b>

### **III) Restes à réaliser 2016 :**

Dépenses	245 038,59
Recettes	69 865,90
<b>Solde des restes à réaliser 2016 en investissement</b>	<b>-175 172,69</b>
Capacité de financement prévisionnelle en investissement	436 262,66

### **IV) Proposition d'inscription au Budget 2017 :**

001 Résultat antérieur reporté en investissement	611 435,35
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	299 998,02
<b>Résultat de fonctionnement affecté</b>	<b>299 998,02</b>

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

## Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp : approbation

### **I) Pour mémoire :**

Résultat de clôture de fonctionnement 2015	-26 908,44
Résultat de clôture d'investissement 2015	73 356,80
Solde des restes à réaliser en investissement	-94 500,00
<i>Affectation 2015</i>	
1068 Virement à la section d'investissement	0,00
Report à nouveau en fonctionnement	-26 908,44

### **II) Exercice 2016 :**

#### **a) Fonctionnement**

Résultat antérieur reporté	-26 908,44
Solde d'exécution 2016	-9 416,44
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2016</b>	<b>-36 324,88</b>

#### **b) Investissement**

Résultat antérieur reporté	73 356,80
Solde d'exécution 2016	3 046,64
<b>Résultat de clôture d'investissement 2016</b>	<b>76 403,44</b>

### **III) Restes à réaliser 2016 en investissement :**

Dépenses	-94 500,00
Recettes	0,00
<b>Solde des restes à réaliser 2016 en investissement</b>	<b>-94 500,00</b>
Besoin de financement en investissement	-18 096,56

### **IV) Proposition d'inscription au Budget 2017 :**

001 Résultat antérieur reporté en investissement	76 403,44
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
002 Résultat à reporter en fonctionnement	-36 324,88
<b>Résultat de fonctionnement affecté</b>	<b>-36 324,88</b>

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

## Budget annexe S.P.A.N.C. : approbation

### **I) Pour mémoire :**

Résultat de clôture d'exploitation 2015	11 816,11
Résultat de clôture d'investissement 2015	,00
Solde des restes à réaliser en investissement	,00
<i>Affectation 2015</i>	
1068 virement à la section d'investissement	,00
Report à nouveau en exploitation	11 816,11

### **II) Exercice 2016 :**

#### **a) Exploitation**

Résultat antérieur reporté	11 816,11
Solde d'exécution 2016	-250,85
<b>Résultat de clôture d'exploitation 2016</b>	<b>11 565,26</b>

#### **b) Investissement**

Résultat antérieur reporté	,00
Solde d'exécution 2016	,00
<b>Résultat de clôture d'investissement 2016</b>	<b>,00</b>

### **III) Restes à réaliser 2016 :**

Dépenses	,00
Recettes	,00
<b>Solde des restes à réaliser 2016</b>	<b>,00</b>
Capacité de financement en investissement	,00

### **IV) Proposition d'inscription au Budget 2017 :**

001 Résultat antérieur reporté en investissement	,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	,00
002 Résultat d'exploitation reporté	11 565,26
<b>Résultat d'exploitation affecté</b>	<b>11 565,26</b>

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

## Budget annexe Eau potable et Assainissement Collectif : approbation

### **I) Pour mémoire :**

Résultat de clôture d'exploitation 2015	5 774 328,81
Résultat de clôture d'investissement 2015	-547 282,63
Solde des restes à réaliser en investissement	678 940,73
<i>Affectation 2015</i>	
1068 Virement à la section d'investissement	548 000,00
Report à nouveau en exploitation	5 226 328,81

### **II) Exercice 2016 :**

#### **a) Exploitation**

Résultat antérieur reporté	5 226 328,81
Solde d'exécution 2016	724 521,99
<b>Résultat de clôture d'exploitation 2016</b>	<b>5 950 850,80</b>

#### **b) Investissement**

Résultat antérieur reporté	-547 282,63
Solde d'exécution 2016	895 278,32
<b>Résultat de clôture d'investissement 2016</b>	<b>347 995,69</b>

### **III) Restes à réaliser 2016 :**

Dépenses	2 616 438,59
Recettes	1 999 219,00
<b>Solde des restes à réaliser 2016</b>	<b>-617 219,59</b>
Capacité de financement en investissement	-269 223,90

### **IV) Proposition d'inscription au Budget 2017 :**

001 Solde d'exécution antérieur reporté en investissement	347 995,69
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	600 000,00
002 Résultat d'exploitation reporté	5 350 850,80
<b>Résultat d'exploitation affecté</b>	<b>5 950 850,80</b>

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**



## **Décision Budgétaire Modificative n°1 au Budget général : approbation**

Après la présentation du projet par A. BOURGEOIS, précisant qu'il s'agit essentiellement d'adopter les crédits compte tenu des informations transmises par les services fiscaux et des notifications relatives à la DGF et au FPIC, M. EELBODE indique au Conseil que le projet de Décision Budgétaire Modificative N°1 au Budget général 2017 modifie comme suit l'équilibre du budget :

### **Fonctionnement**

Dépenses/Recettes 15.181.878,75 € (en hausse de 102.786,00 €)

### **Investissement**

Suréquilibre de 3.442.271,29 € (sans changement)

Dépenses 3.326.014,30 € et Recettes 6.768.285,59 €

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## **Convention de partenariat Communauté de communes du Pays de l'Ourcq / AVEN du Grand Voyeux 2017 : autorisation donnée au Président de signer la convention**

M. EELBODE rappelle au Conseil que l'AVEN du Grand Voyeux a pour buts la valorisation de la boucle de la Marne à Congis, la connaissance et la protection de la faune, le développement d'actions d'animation et d'information pour ses adhérents et les acteurs locaux (secteur scolaire et grand public) sur la préservation des zones humides du nord du département. Il ajoute que le Pays de l'Ourcq soutient l'AVEN depuis sa création en 1997.

Il souligne l'opportunité de poursuivre ce partenariat pour l'année 2017, sur les actions suivantes :

- les animations nature
- le suivi du patrimoine faunistique
- le projet de sensibilisation sur la ressource en eau et les zones humides.

Le Pays de l'Ourcq s'engagerait, à allouer une participation de 9.500€ (sans changement par rapport au précédent conventionnement).

M. EELBODE invite alors le Conseil communautaire à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## **Régime indemnitaire (complément)**

M. EELBODE invite A. BOURGEOIS à présenter ce point.

A. BOURGEOIS rappelle au Conseil que le régime indemnitaire des agents du Pays de l'Ourcq, institué par délibération le 3 avril 1993, permet l'attribution de primes ou indemnités aux agents statutaires et contractuels. Il ajoute que ce dispositif a fait l'objet de différentes actualisations compte tenu de l'évolution des dispositions légales et réglementaires.

A. BOURGEOIS souligne que la dernière actualisation en date du 4 décembre 2015, a modifié et arrêté le régime indemnitaire des agents relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux, en supprimant le régime de la Prime de Fonction et de Résultat abrogé au 31 décembre 2015 et en le remplaçant par le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, et créant un nouveau système de régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique de l'Etat, transposable en Fonction Publique Territoriale.

A. BOURGEOIS indique alors qu'il est proposé conformément aux décrets et arrêtés ministériels publiés depuis et compte tenu de l'abrogation du régime de l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures début mai 2017, d'étendre le RIFSEEP aux autres filières présentes dans la collectivité (Technique, Sportive et Culturelle).

A. BOURGEOIS présente alors les deux composantes de ce nouveau Régime :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSEE), versée mensuellement,
- un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA), versée en une ou deux fois dans l'année.

M. EELBODE propose au Conseil d'instaurer le RIFSEEP.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Création de postes pour avancement de grade**

M. EELBODE invite P. COURTIER à présenter ce point.

P. COURTIER précise que le Conseil est invité à créer des postes afin de permettre les avancements de grade au choix, sur proposition du Président, de 6 agents déjà en fonction :

- deux postes d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet,
- deux postes d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet,
- un poste d'attaché principal à temps complet,
- un poste d'attaché hors classe à temps complet.

Elle ajoute que les postes actuellement pourvus seront proposés ultérieurement à la suppression après promotion des agents concernés et accomplissement des procédures auprès du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Création d'une activité accessoire pour les fonctions d'agent de gardiennage – surveillance pour le Gymnase Roger Bricogne à Crouy-sur-Ourcq**

M. EELBODE invite P. COURTIER à présenter ce point.

P. COURTIER rappelle l'opportunité de proposer à l'agent d'entretien et d'accueil du Collège " Le Champivert " à Crouy-sur-Ourcq une activité accessoire de gardiennage du Gymnase R. Bricogne, conformément aux dispositions légales. Elle remarque que le recrutement sur une activité accessoire est soumis à l'avis de l'autorité employeur, soit en l'occurrence, le Département de Seine-et-Marne. Elle ajoute que l'activité accessoire est proposée pour la période courant du 1er septembre 2017 au 15 Juillet 2018 et une rémunération sur une base mensuelle forfaitaire de 465,00 € brut.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur ce point.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## **TRANSPORT – URBANISME**

## **Projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de May-en-Multien : avis**

M. CHESNE rappelle au Conseil que la Communauté de communes est concernée par les procédures de Plan Local d'Urbanisme (PLU) menées par ses Communes membres, en tant que personne publique associée.

M. CHESNE informe alors le Conseil que le 9 octobre 2014, le Conseil Municipal de May-en-Multien a prescrit l'élaboration de son PLU en remplacement de son Plan d'Occupation des Sols et que le 23 mars 2017, le Conseil Municipal de May-en-Multien a décidé d'arrêter le projet de PLU de la Commune comportant les éléments suivants :

- un rapport de présentation
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- deux Orientations d'Aménagement et de Programmation
- un Règlement comportant notamment une zone 2AUX
- et des annexes

M. CHESNE précise que ce projet a été notifié à l'ensemble des personnes publiques associées qui, conformément au Code de l'Urbanisme, disposent d'un délai de 3 mois pour faire connaître leur avis sur le projet et qu'à défaut de réponse dans le délai, l'avis est réputé favorable.

Il fait alors état des remarques qu'on peut apporter sur ces documents :

Sur le Règlement :

- Article 4 - Desserte par les réseaux

Le zonage d'assainissement approuvé par la commune le 29 novembre 2007 doit être annexé au PLU.

Il serait pertinent d'ajouter la précision suivante pour toutes les zones du PLU:

Le branchement à un réseau collectif d'assainissement est obligatoire pour toute construction ou installation engendrant des eaux usées. Toute évacuation des eaux ménagères ou des effluents non traités dans les fossés, cours d'eau et égouts pluviaux est interdite. Le rejet des eaux usées dans le réseau collectif pourra, s'il est autorisé, être soumis à des conditions particulières de prétraitement.

En l'absence du réseau d'assainissement collectif ou en cas d'impossibilité technique grave de s'y raccorder, les constructions ou installations devront être équipées d'un système d'assainissement non-collectif conforme à la réglementation en vigueur, au zonage d'assainissement intercommunal, et aux éventuelles contraintes particulières qui pourraient être imposées par les services compétents en fonction de la nature du sol ou du sous-sol.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur le projet de PLU de la Commune de May-en-Multien, compte tenu de ces remarques.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés, M. MEHEUT et Mme THIERY s'étant abstenus.***

## **AFFAIRES SOCIALES - SANTÉ - SPORT**

### **Convention USPO / Département de Seine-et-Marne / Communauté de communes du Pays de l'Ourcq concernant l'école Multi-sport pour l'année 2016-2017.**

M. EELBODE invite P. COURTIER à présenter ce point.

P. COURTIER rappelle que l'USPO anime dans le gymnase communautaire une Ecole Multisports avec le

concours du Département, compétent dans la promotion et le développement des activités physiques et sportives. Elle précise qu'à ce titre, le Département propose une convention avec les associations, en charge de l'animation et de l'organisation des activités sportives, et les collectivités, propriétaires des équipements sportifs.

Elle indique que le Conseil est invité à valider la convention Ecole Multisports associative Département / Communauté de communes / U.S.P.O. pour l'année scolaire 2016-2017, dans laquelle la Communauté de communes s'engage à mettre à disposition de l'USPO le gymnase communautaire pour les besoins de l'Ecole Multisports animée par l'USPO.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## **CULTURE - TOURISME**

M. PARIGI propose un compte-rendu rapide des travaux de la réunion de Commission.

### **Convention de partenariat relative à l'organisation d'une séance de cinéma en plein air à Armentières-en-Brie avec l'Association des Loisirs en Famille : autorisation donnée au Président de signer la convention**

M. PARIGI rappelle que depuis deux ans, le Pays de l'Ourcq et l'association ALF organisent conjointement une journée à vocation culturelle fin août.

Il propose de renouveler ce partenariat pour la journée du samedi 26 août 2017 avec l'organisation par le Pays de l'Ourcq, d'une séance de cinéma en plein air pour le film d'animation « Shaun le mouton » de Richard Starzak et Mark Burton (GB/FR de 2015) et par l'association, de jeux familiaux et d'un concert dès l'après-midi.

Sur avis favorable de la Commission Culture-Tourisme, M. EELBODE propose au Conseil de l'autoriser à signer avec l'association ALF la Convention formalisant ce partenariat.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

### **Conventions de résidence-mission dans le cadre du Contrat Local d'Enseignement Artistique : autorisation donnée au Président de signer les conventions**

M. PARIGI rappelle qu'au cours d'une précédente séance, le Conseil a autorisé le Président à solliciter auprès du Ministère de la Culture une subvention au titre du dispositif Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA). Il précise que ce contrat, destiné en priorité aux jeunes (3-18 ans) permet d'accueillir des résidences-missions de 4 mois en alternant les disciplines artistiques.

Il informe alors le Conseil qu'un Comité de pilotage réuni le 14 juin dernier a retenu l'association EMAA pour son projet déposé dans le cadre du CLEA "Musiques actuelles" (de septembre 2017 à janvier 2018) et l'artiste Maxime LACOME pour son projet déposé dans le cadre du CLEA "Musiques actuelles" (de mars 2018 à juillet 2018).

Il souligne la grande qualité des deux projets, et la dimension multi-disciplinaire du projet de Maxime LACOME, qui s'inscrit parfaitement dans la démarche adoptée jusqu'à présent par la Communauté de communes dans le cadre de ce dispositif.

Sur avis favorable de la Commission Culture-Tourisme, M. EELBODE propose au Conseil de l'autoriser à signer avec l'association EMAA et avec l'artiste Maxime LACOME une convention de résidence-mission dans le cadre du CLEA définissant les modalités de ces accueils en résidence.

Puis il invite le Conseil à délibérer.

**Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.**

M. PARIGI poursuit le compte-rendu de la réunion de Commission. Il indique qu'il est prévu d'organiser à l'occasion du centenaire de 1918, en partenariat avec l'Office de Tourisme, un spectacle créé par J.Y. LE NAOUR : « Le Poilu Show ».

Mme CALDERONI indique que pour optimiser le calendrier de toutes les commémorations, la Préfecture a mis en place un recensement afin de faire connaître les événements de chaque commune. Elle remarque que l'agglomération du Pays de Meaux a été sollicitée dans ce cadre et qu'il serait pertinent que la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq le soit aussi.

M. EELBODE rappelle que le programme proposé par la Communauté de communes en 2014 avait reçu le label du Centenaire et confirme tout l'intérêt de travailler à nouveau avec J.Y. LE NAOUR éminent spécialiste de la Grande guerre, qui plus est originaire de ce territoire.

M. PARIGI rend hommage à A.M. QUIGNON qui a pris sa retraite en juin, et qui s'est beaucoup investie au sein de l'Office de Tourisme. M. EELBODE convient qu'elle s'est engagée avec passion pour l'avancement des projets, et ajoute que la petite réunion festive organisée à l'occasion de son départ a été très émouvante.

## **AMENAGEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE**

### **Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq : autorisation donnée au Président de signer les marchés avec les entreprises attributaires**

M. PICAUD invite C. KUNDOLFF à présenter ce point.

C. KUNDOLFF rappelle au Conseil que la Communauté de communes est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, le traitement des déchets étant assuré par le SMITOM auquel la collectivité adhère.

Le projet de marché répond au besoin de renouvellement, à compter du 1er janvier 2018, des prestations de collecte des déchets sur les 22 communes du territoire de la Communauté de communes (18 378 habitants en 2016), leur transport et leur vidage.

Les prestations sont divisées en 2 lots :

1. Lot 1 : collecte et évacuation des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers recyclables et journaux-magazines et des extra-ménagers.

La collecte est organisée en porte à porte sur l'ensemble de l'année calendaire.

- pour les ordures ménagères résiduelles : collecte hebdomadaire (C1) sur tout le territoire du Pays de l'Ourcq sauf sur des points particuliers, collecte bi-hebdomadaire (C2), du fait notamment des problèmes de stockage des déchets (centre-ville de Lizy-sur-Ourcq, HLM des Hauts de Lizy et La Maladrerie, lycée du Gué-à-Tresmes, résidence du Vignois voire les collèges et les maisons de retraite...);
  - pour les emballages ménagers recyclables et journaux-magazines : collecte une fois tous les 15 jours (C0,5) sur tout le territoire du Pays de l'Ourcq sauf sur certains secteurs de Lizy-sur-Ourcq (Centre-ville, Hauts de Lizy, La Maladrerie), collecte hebdomadaire (C1) ;
  - pour les extra-ménagers : collecte organisée deux fois par an : une fois au printemps (de mars à mai) et une fois à l'automne (de septembre à novembre).
2. Lot 2 : collecte et évacuation du verre sur l'ensemble des points d'apport volontaire du territoire.

La collecte est organisée sur l'ensemble de l'année calendaire.

C. KUNDOLFF précise que les prestations seront exécutées à compter du 1er janvier 2018 ou de la date de notification du marché si elle est postérieure, jusqu'au 31 décembre 2021.

Compte tenu du montant estimé du marché pour 4 ans, à savoir 2.421.704,00 € H.T., le projet de marché a fait l'objet d'une procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Les informations relatives aux dossiers de candidatures des soumissionnaires ont été jugées complètes.

L'analyse des offres a eu lieu à partir des critères suivants : prix des prestations (40 %, dont 70 % de la note pour le montant de l'offre et 30 % pour la qualité et la cohérence de la justification du prix proposé), organisation du service de collecte (30 %), moyens affectés à la mission (20 %), qualité des prestations associées au service de collecte (10 %).

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 29 juin 2017, a validé le classement des offres qui lui a été présenté et a attribué les marchés, sous réserve de la vérification de leur régularité avec la législation fiscale et sociale, comme suit :

- pour le lot 1 à la société ECT COLLECTE pour un montant annuel de 562.622,95 € HT,
- pour le lot 2 à la société MINERIS pour un montant total annuel de 16.752,00 € HT,

soit un montant total attribué de 579.374,95 € HT par an (637.312,45 € TTC) et 2.317.499,80 € HT (2.549.249,78 € TTC) pour la durée totale du marché (4 ans).

M. EELBODE invite alors le Conseil communautaire à l'autoriser à signer les marchés concernés avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres, sous réserve de la vérification de leur régularité avec la législation fiscale et sociale, , ainsi que toute décision concernant leurs avenants, s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à 5 %, leur exécution et leur règlement.

M. PICAUD remarque que malgré des mesures d'économie, comme le passage à une seule tournée hebdomadaire, à l'exception des points sensibles, dans les cinq plus grosses communes, il y a une augmentation de 20.000 € par an. Il ajoute que l'autre entreprise, qui était un candidat sérieux, proposait la prestation pour environ 100.000 € de plus.

M. EELBODE confirme que la diminution de service a permis de maintenir le coût.

M. CARRE remarque que c'est une faible économie.

M. PICAUD indique que l'on ne peut pas maîtriser le coût de la prestation s'il n'y avait pas eu de diminution.

C. KUNDOLFF remarque que la Communauté de communes a volontairement lancé ce marché assez tôt de manière à ouvrir l'offre à la concurrence, car quand ce type de marché est lancé trop tard dans l'année, les concurrents à l'entreprise en place ne proposent pas d'offre, faute de temps pour s'installer. Elle souligne que malgré ce signal fort envoyé aux entreprises, il n'y a eu que deux offres sur le lot 1, qui ont néanmoins permis l'analyse et la comparaison.

M. EELBODE rappelle que cette précaution avait également été prise lors de la mise en concurrence pour la Délégation de Service Public Eau et Assainissement, et que cela avait créé les conditions de la concurrence et une baisse des prix.

En réponse à M. FOSSE, M. PICAUD confirme que le système d'enlèvement des déchets extra-ménagers reste inchangé.

M. FOSSE remarque qu'à Lizy il y a deux jours de collecte deux fois par an, mais qu'il serait plus pertinent d'avoir un jour de collecte quatre fois par an.

C. KUNDOLFF indique que le cahier des charges n'était pas rédigé ainsi, et qu'il y a moins de marge de manœuvre pour une négociation en cours de contrat.

Mme CONAN indique que les extra-ménagers n'ont pas été ramassés à la maison de retraite de Lizy-sur-Ourcq.

M. PICAUD répond que tout n'est pas ramassé en extra-ménagers.

M. FOSSE remarque que c'est la Commune qui ramasse les extra-ménagers qui ne sont pas enlevés lors de la collecte.

M. EELBODE invite les élus à se prononcer sur l'attribution des deux lots.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

**Travaux sur le réseau d'assainissement collectif dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Marcilly : autorisation donnée au Président de signer la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune (mandataire)**

M. PICAUD informe le Conseil que dans le cadre d'un programme de travaux de voirie de la Commune de Marcilly, la mise à niveau de tampons doit être réalisée.

Il indique alors que compte tenu du calendrier des travaux prévus par la Commune, il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux relevant des compétences communautaires à la commune de Marcilly pour un montant prévisionnel global de 2.800,00 € HT (plus la TVA) et de formaliser cette délégation par convention.

M. EELBODE invite alors le Conseil à valider ce projet de délégation de maîtrise d'ouvrage et à l'autoriser à signer la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Marcilly.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

M. PICAUD informe le Conseil que la première tranche de travaux du programme d'assainissement de Jaignes et Tancrou vient de se terminer. M. BELLANGER remercie la Communauté de communes et salue le professionnalisme de l'entreprise au nom de la Commune. M. EELBODE remercie à son tour la Commune pour sa présence et son soutien en suivi de chantier.

Mme CARON indique que la Commune de Douy-la Ramée s'est retrouvée sans eau courante pendant trois jours lors du week-end de la Pentecôte. M. PICAUD l'informe que les services étudient les travaux à mener pour remédier à ce problème et qu'un contact sera pris avec elle à ce sujet : dans l'attente de la programmation de réhabilitations des canalisations AEP (en lien avec le schéma directeur), des solutions temporaires pourraient être mises en œuvre (via le compte de renouvellement du contrat de DSP).

S'agissant de la dissolution du SMAEP de Germigny-sous-Coulombs, M. PICAUD indique que les aspects financiers et administratifs du transfert sont en cours de discussion avec la Trésorerie de Meaux et le SMAEP.

Il précise alors que seront mis à l'ordre du jour de la prochaine séance :

- le transfert des équipements et des actifs/passifs budgétaires du SMAEP
- la convention de vente d'eau avec USESA et le Pays de l'Ourcq
- et l'avenant n°3 du contrat de DSP reprenant les deux premiers points.

M. LASCOURREGES informe le Conseil qu'une réunion du Comité du Syndicat Mixte 77 Numérique est programmée le 3 juillet, et qu'il continue à travailler en faveur de la montée en débit. Il ajoute qu'est prévue une amélioration du dispositif wimax en septembre.

Concernant la GEMAPI, M. LASCOURREGES indique que la Communauté de communes du Pays de Valois, qui souhaite prendre uniquement la compétence GEMA et déléguer la compétence PI, a reçu des instructions du Préfet de l'Oise en ce sens. Il remarque que la DDT de Seine-et-Marne, supposée détenir la même information, a donné au Pays de l'Ourcq des instructions inverses. Il ajoute qu'il attend des précisions sur cette question.

M. LASCOURREGES indique qu'il continue à rencontrer les représentants des syndicats pour permettre une mise à jour des statuts pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il indique que l'Intercommunalité n'ira pas au delà des

missions obligatoires.

En réponse à M. FOSSE sur l'estimation du coût par habitant pour les communes, M. LASCOURREGES indique que cela représente 3 à 5 euros, mais que les frais d'étude pourraient tripler à l'avenir.

M. PICAUD confirme que c'est la raison pour laquelle il faut être présents et actifs sur ce dossier, d'autant plus que les services de l'État sont incohérents et semblent ne pas tout vouloir révéler avant la prise complète de la responsabilité. Il informe le Conseil que la Communauté de communes pourrait ainsi être responsable pour la PI sur la Marne.

M. LASCOURREGES insiste sur l'importance de rédiger des statuts très rigoureux. Reprenant l'exemple du Pays de Valois, il précise que c'est l'État qui leur conseille de ne pas prendre la PI car il existe des structures dédiées sur le Département, ce qui n'est pas le cas pour le Pays de l'Ourcq.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Suppression de la collecte des Déchets verts**

M. EELBODE donne la parole à M. CARRE.

M. CARRE informe le Conseil qu'il est porteur d'une pétition contre la suppression de la collecte des déchets verts, qui a déjà réuni 900 signatures. Il réagit par ailleurs au courriel adressé par les services de la Communauté de communes à une administrée, en réponse à un message de protestation. Le courrier indiquant que cette collecte ne concerne que 47 % des ménages, il demande s'il faut que la Communauté de communes cesse de mener toute action ne concernant pas au minimum 47 % des ménages. Il ajoute que l'argument selon lequel la collecte a un coût n'est pas valable dans la mesure où celui-ci est financé par la TEOM.

M. EELBODE remarque que dans la mandature précédente il a été proposé de facturer les sacs, mais que cette réflexion n'ayant pas abouti faute de consensus, la fuite en avant a continué avec un budget en constante augmentation.

M. CARRE revient sur le courriel, qui mentionne le chiffre de 30 à 40 euros d'économie par contribuable, la pénibilité de la collecte des déchets verts ; il souligne que la perte de cet emploi serait pire et que la collecte des déchets extra-ménagers est tout aussi pénible. Il indique enfin que le coût environnemental sera plus élevé si chacun prend sa voiture pour aller en déchetterie, plutôt que lors d'une collecte avec une benne unique.

M. EELBODE rappelle que l'objectif premier est de limiter les voyages des déchets verts qui peuvent être utilisés au jardin. Il ajoute que des techniques existent pour réutiliser les déchets de jardin et transformer sur place la matière organique, comme le mulching et le composteur.

M. CARRE indique que si la Communauté de communes met en place un broyeur itinérant dans les villages, il faudra une personne apte à la manipuler et les habitants devront tout de même se rendre sur place, ce qui rend ce service peu avantageux par rapport à la déchetterie.

M. PICAUD remarque que M. CARRE reproche à la Communauté de communes de remplacer un service.

M. CARRE souligne que l'accompagnement au compostage est en revanche une bonne démarche. Il fait alors état d'un courrier de soutien à M. Jean-François PARIGI, candidat aux élections législatives, lui prêtant la faculté d'améliorer à l'avenir l'accès aux déchetteries. Il remarque que c'est sous sa présidence que les conditions ont été durcies. Il ajoute que Mme BEAUVAIS, députée suppléante, a voté pour l'arrêt du ramassage des déchets verts.

M. PARIGI indique que, bien qu'il ait voté contre la suppression de la collecte, il n'accepte pas l'amalgame que vient de faire M. CARRE entre la campagne électorale de M. PARIGI et sa présidence du SMITOM du Nord Seine-et-Marne. Il ajoute que le fonctionnement des déchetteries a été modifié pour des raisons de sécurité, et d'investissement programmé, et qu'il sait toute l'attention qui a été mise dans cette démarche, compte tenu des soucis rencontrés.



M. PICAUD remarque qu'il est déplacé de faire ici de la politique. Il suggère de faire circuler la pétition dans les HLM pour valider sa pertinence.

M. PICAUD souligne que la suppression de la collecte des déchets verts est une tendance générale, et que de plus en plus de territoires mettent en place de nouveaux systèmes, à l'exemple du service à la demande, et payant, sur l'agglomération de Reims. Il insiste sur le fait qu'il est scandaleux d'attaquer ainsi les services, et qu'à présent, il y a eu un vote et qu'il faut le respecter.

Mme CALDERONI craint que cette suppression de la collecte des déchets verts n'augmente les tonnages de la collecte des ordures ménagères.

M. PICAUD indique qu'un broyeur va effectivement être mis à disposition du public, avec du personnel communautaire.

M. CARRE souligne que le service sera tout de même moins souple, et rappelle que ces propositions de remplacement n'ont pas été évoquées lors du vote.

M. EELBODE rappelle que cette collecte coûte 170.000 euros et 40.000 euros de sacs, dont la consommation a été multipliée par 20 ou 30 en 5 ans. Il assume la position prise même si elle va gêner les bénéficiaires du confort de ce service, qui est une aberration écologique selon l'approbation majoritaire du Conseil.

M. EELBODE rappelle que le Conseil a tranché, en dépit d'une ligne de fracture, et rend raison à M. CARRE de souligner les problèmes que cela pose. Il indique qu'il souhaite que les composteurs soient installés et que les déchets restent au jardin, et qu'il préfère donc que les agents viennent broyer dans les villages plutôt que de gérer des distributions de sacs de déchets verts. Il comprend qu'un travail de pédagogie s'impose.

Mme GOOSSENS remarque que les administrés n'acceptent pas cette décision.

M. GAUTIER souligne qu'il faut faire changer les mentalités.

Mme GOOSSENS rappelle que l'esprit de la Communauté de communes est de mutualiser les services.

M. PICAUD remarque que les administrés de sa Commune comprennent la démarche, après quelques explications.

Mme GOOSSENS remarque que la Mairie de Crouy-sur-Ourcq est ouverte tous les jours et que tous les jours il y a des réflexions à ce sujet.

M. FOSSE souligne que c'est la concentration d'habitants qui pose problème, à Crouy-sur-Ourcq comme à Lizy-sur-Ourcq.

M. EELBODE confirme que c'est une question de pédagogie.

Mme BICHBICH propose d'effectuer un ramassage une ou deux fois par an, à des périodes critiques comme la chute des feuilles mortes en automne.

M. PICAUD indique que c'est justement l'idée de la mise en place d'un broyeur itinérant, et que la réflexion démarre.

M. FOSSE remarque que les habitants viennent déposer leurs déchets verts au parc du Tambourin.

M. PICAUD souligne que ce comportement intervient malgré le ramassage hebdomadaire qui est encore en place.

En réponse à M. COSSUT qui propose dans un premier temps de maintenir la collecte et supprimer la distribution de sacs à déchets verts, M. PICAUD indique que c'est impossible car la procédure de consultation vient d'être finalisée sur la base d'une délibération du Conseil.

Mme THIERY propose de passer un nouveau marché sur la seule collecte des déchets verts.

M. BELLANGER trouve normal que ce soient les personnes qui consomment ce service qui le payent, selon la pratique évoquée par M. PICAUD à Reims, et rappelle qu'un kit mulching ne coûte que 20 à 40 euros. Il remarque que la Communauté de communes n'abandonne personne si elle met un service en place sur le principe demandeur/payeur, mais que plus on offre des services plus il est difficile d'en enlever. Il ajoute que dans le contexte actuel. Il va falloir que chacun fasse des sacrifices, à moins d'augmenter les impôts.

M. EELBODE rappelle que le même débat a eu lieu sous la précédente mandature, et qu'il est à présent tranché, avec la suppression d'un service qui relève plus du confort. Il assure ne pas être enfermé dans cette décision et dit qu'il faudra poursuivre la réflexion sur des formules alternatives. Il ajoute qu'il est important de lancer cette expérience, afin de faire évoluer les comportements.

M. PICAUD indique que la collecte des déchets recyclables coûte 130 000 contre 170 000 pour les déchets verts, service touchant la moitié de la population et fonctionnant à peine plus de la moitié de l'année

### **| Aménagement des rythmes scolaires**

Mme CARON fait part au Conseil du débat houleux qui a eu lieu sur son RPI car les parents et institutrices souhaitaient revenir dès septembre à la semaine des quatre jours d'école. Elle indique qu'elle a clos le débat en informant les habitants du fonctionnement des transports et des Accueils de Loisirs, qui ne peuvent être complètement modifiés à la rentrée de 2017.

M. EELBODE confirme que c'est le Département qui gère les transports scolaires, et que la Communauté de communes a passé un marché pour les accueils de Loisirs, qui ne peut être modifié en deux mois.

Mme GARNIER remarque cependant que la volonté de revenir à la semaine des quatre jours est unanime.

### **| Trail du Pays de l'Ourcq**

M. MEHEUT remercie la Communauté de communes et ses services pour son accompagnement du Trail, à travers le prêt de matériels, de véhicules et du gymnase.

### **| Calendrier institutionnel**

M. EELBODE informe le Conseil que la prochaine réunion de Conseil communautaire est programmée le 29 septembre et ajoute qu'en septembre la Commission Statuts devra travailler sur la réforme de ces derniers.

### **| Revitalisation du Centre Bourg**

M. EELBODE fait état du courrier de M. le Préfet de Seine-et-Marne qui annonce qu'il met un terme à l'opération de revitalisation du Centre-bourg.

Il informe le Conseil que des étudiants en école d'architecture de Marne-la-Vallée vont travailler sur le projet Pôle Gare.

### **| Actualité sportive et culturelle**

M. EELBODE indique que du 8 juillet au 27 août, la Piscine du Pays de l'Ourcq adoptera ses horaires de vacances et informe que les semaines d'initiation et de découverte sportives proposées aux jeunes de 6 à 14 ans affichent quasi complet.

M. EELBODE annonce que samedi 26 août, le Pays de l'Ourcq et l'association ALF organisent une journée familiale suivie d'une séance de cinéma en plein air : « Shaun le Mouton ».

M. EELBODE informe le Conseil que dimanche 27 août, à 14h, l'Office de Tourisme Communautaire organise une visite de l'usine élévatoire de Villers-lès-Rigault avec l'AFLO.

Enfin, il dit que le Forum des associations du Pays de l'Ourcq est programmé le dimanche 3 septembre, de 10h à 18h, salle Maison Rouge à Lizy-sur-Ourcq.

L'ordre du jour étant épuisé, M. EELBODE lève la séance à 23h10.

Le secrétaire, M. LE BRAS.

